

ACCORD (27 MARS 1941) ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU ROYAUME-UNI ET DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONCERNANT LES BASES CÉDÉES À BAIL AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (et documents y relatifs).

En vigueur le 27 mars 1941

Applicable au Canada le 1^{er} avril 1949

Note Explicative

Le 27 mars 1941, les Gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique ont conclu un accord concernant les bases cédées à bail aux États-Unis d'Amérique.

Les pièces suivantes sont annexées audit accord:

Annexe I.—Échange de notes du 2 septembre 1940 relatif aux destroyers des États-Unis et aux facilités navales et aériennes accordées aux États-Unis d'Amérique en territoires transatlantiques britanniques.

Annexe II.—Formules de bail.

Annexe III.—Dispositions spéciales pour territoires particuliers.

Échange de notes relatif au statut de Terre-Neuve.

Échange de notes au sujet de la censure des dépêches.

Protocole concernant la défense de Terre-Neuve.

Le Canada est partie au protocole seulement. Toutefois, pour bien comprendre ce document, le texte des pièces suivantes est publié ci-après:

L'Accord.

La partie de l'annexe II qui a trait à Terre-Neuve.

Échange de notes relatif au statut de Terre-Neuve.

Le Protocole.

Les documents qui ne sont pas imprimés ici ne visent pas expressément Terre-Neuve.

Tous les documents se trouvent dans le Recueil des Traités du Royaume-Uni, N° 2 (1941), Cmd. 6259.

ACCORD

(Traduction)

Considérant que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en consultation avec le Gouvernement de Terre-Neuve, est désireux, à ce moment, de réaliser davantage les déclarations faites en son nom par Son Excellence le très honorable Marquis de Lothian, C.H., Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté, dans sa communication du 2 septembre 1940, au Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, dont le texte est publié à l'annexe I ci-après et fait partie du présent accord;